LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR EN VUE DE LA TRANSCRIPTION D'UN ACTE DE MARIAGE CELEBRE EN ALGERIE

*****

Si vous avez effectué les formalités préalables au mariage, la copie du certificat de capacité à mariage **(CCAM)** délivré antérieurement au mariage par le consulat de France devra être jointe.

☒ une demande de transcription (formulaire ci-joint) dûment complétée, datée et **signée par le conjoint de nationalité française,** accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité officielle comportant sa signature.

☒ le justificatif de la nationalité française par **l'un** des documents suivants:
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité française en cours de validité,
- copie du certificat de nationalité française (CNF),
- acte de naissance portant mention relative à la nationalité française (CNF,…),
- copie de l'ampliation du décret de naturalisation, de réintégration ou la copie de la déclaration d'acquisition.

☒ Acte de mariage :
la **copie intégrale originale** récente (ni extrait, ni photocopie) de l'acte de mariage algérien (sans discordance d'orthographe entre l'acte de mariage et l'acte de naissance du conjoint étranger), délivrée par la mairie du lieu de l'événement au vu du registre.
Cette copie indiquera obligatoirement les dates et lieux de naissance de chacun des époux ainsi que leurs filiations complètes (prénoms et noms de leurs parents), l'identité des témoins et de l'officier de l'état civil, la date et le numéro d'enregistrement.

NB : si le mariage n'a pas été célébré à la mairie, cette copie intégrale délivrée par l'officier de l'état civil devra comporter les indications suivantes :
- mariage devant le notaire / cadi : date et lieu de ce mariage, date de l'inscription à l'état civil ainsi que le nom du notaire et celui de l'officier de l'état civil.
- mariage religieux / coutumier : date précise (**jour, mois, année**) et lieu de la célébration, date et lieu du jugement validant le mariage et date de l'inscription à l'état civil.

☒ le cas échéant, l'original de l'attestation relative au contrat de mariage passé devant un notaire en France ou au consulat de France.

☒ la photocopie de toutes les pages écrites du livret de famille algérien (en langue française).

☒ Actes de naissance de chacun des époux :
Pour le conjoint français, la **copie intégrale originale** récente (ni extrait, ni photocopie) de l'acte de naissance délivrée par la mairie de naissance ou par le Service Central d'Etat Civil (adresse courrier : 11 rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES Cédex 09 ou adresse électronique : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali).
Dans le cas où les formalités préalables à la célébration du mariage n'ont pas été effectuées, cette copie devra dater de moins de 3 mois.
En cas de précédent(s) mariage(s) et divorce(s), cette copie devra obligatoirement comporter les mentions s'y rapportant.

SERVICE CENTRAL D'ETAT CIVIL
BUREAU DES TRANSCRIPTIONS POUR LE MAGHREB
44941 NANTES CEDEX 9
Adresse électronique : bta.scec@diplomatie.gouv.fr

Pour le conjoint algérien, la **copie intégrale originale** récente (ni extrait, ni photocopie) de l'acte de naissance, en langue arabe, délivrée sur **le formulaire EC 7** par la mairie de naissance, accompagnée de la copie certifiée conforme à l'original de sa traduction en langue française effectuée par un traducteur assermenté.
Cette copie indiquera obligatoirement le nom du déclarant, la date d'inscription à l'état civil ainsi que, le cas échéant, les mentions de mariage et de divorce.

☒ la photocopie du passeport ou de la carte d'identité nationale algérienne du conjoint.

☒ si le précédent mariage du/des conjoint(s) a été dissous suite au décès, la **copie intégrale originale** de l'acte de décès de ce conjoint.

☒ si le mariage a été célébré après le 31 août 1993, **l'un** des documents suivants attestant de la présence du conjoint français à la cérémonie :

- la photocopie certifiée conforme de la page du registre (en langue arabe) où figure l'acte de mariage célébré devant l'officier de l'état civil ou le notaire, comprenant la signature de chacun des époux, et accompagnée de l'original de sa traduction faite par un traducteur assermenté.

- **ou** si le conjoint français est domicilié en France, la photocopie des pages du passeport comportant l'identité, la photographie et, de manière lisible, les dates d'entrée et de sortie d'Algérie ou bien la photocopie lisible des billets d'avion ou de transport maritime utilisés lors du déplacement en Algérie pour la période au cours de laquelle le mariage a été célébré.

- **ou** si le conjoint français est domicilié en Algérie, la photocopie de sa carte consulaire en cours de validité délivrée par un poste consulaire en Algérie ou la photocopie de sa carte de séjour en cours de validité.

Si ces documents n'ont pas été rédigés en français, ils devront obligatoirement être accompagnés de l'original de leur traduction, effectuée par un traducteur assermenté.

DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGE
CELEBRE EN ALGERIE
formulée obligatoirement par le conjoint de nationalité française

Je, soussigné(e) ……

Epoux(se) de ……

Adresse complète du conjoint de nationalité française ……

……..

……..

Téléphone : …….

Adresse électronique : ……..

Adresse complète et numéro de téléphone du conjoint de nationalité algérienne ……

……...

……...

demande la transcription de mon acte de **mariage** sur les registres de l'état civil consulaire

---

I – Je certifie sur l'honneur avoir été présent(e) et consentant(e) à mon mariage :

célébré le **.....** à ……

II – Je certifie sur l'honneur* :

qu'il s'agit pour moi-même
- ☐ d'un premier et unique mariage
- ☐ ou que mon mariage précédent a été dissous
  - ☐ par divorce
  - ☐ ou suite au décès de mon conjoint

qu'il s'agit pour mon conjoint
- ☐ d'un premier et unique mariage
- ☐ ou que son mariage précédent a été dissous
  - ☐ par divorce
  - ☐ ou suite au décès de son conjoint

***Veuillez cocher ci-dessus les cases correspondant à votre situation et à celle de votre conjoint**

A ……. le ……..

Signature obligatoire du conjoint de nationalité française
(le cas échéant, signature en français et en arabe)

→ **N. B. : Veuillez joindre la photocopie d'une pièce d'identité officielle (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire,.....) comportant votre signature.**

SERVICE CENTRAL D'ETAT CIVIL
BUREAU DES TRANSCRIPTIONS POUR LE MAGHREB
44941 NANTES CEDEX 9
Adresse électronique : bta.scec@diplomatie.gouv.fr